



PREFET DE L'YONNE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de Plan de Servitudes Aéronautiques de dégagement de l'aérodrome d'Auxerre-Branches

LE PUBLIC EST AVERTI QU'EN EXECUTION : * des codes du transport, de l'aviation civile et de l'expropriation pour cause d'utilité publique,
* de l'ARRÊTÉ N° **DDT/SEFREN/UFCEP/2019-060**

Une enquête publique relative au projet d'institution du plan de servitudes aéronautiques de dégagement (PSA) de l'aérodrome d'Auxerre-Branches prescrit par la Direction de la Sécurité de l'Aviation civile Nord-Est le 6 août 2012 sera ouverte du jeudi 09 janvier 2020 à 09h00 au mercredi 29 janvier 2020 à 17h00 inclus, soit une durée de 21 jours consécutifs.

Ce plan de servitudes aéronautiques a pour objectif de protéger la circulation aérienne contre tout obstacle dangereux situé dans l'emprise ou aux abords de l'aérodrome, de manière à garantir la sécurité de l'espace aérien nécessaire aux processus d'approche finale et de décollage des avions.

L'enquête publique concerne directement les territoires des communes de Branches, Charbuy, Appoigny, et Perrigny sur lesquels les infrastructures de l'aérodrome sont implantées et les 23 communes situées dans l'enveloppe des dégagements de l'aérodrome à savoir : Auxerre - Bassou - Beaumont - Bonnard - Brion - Bussy-en-Othe - Charmoy - Chemilly-sur-Yonne - Cheny - Chevannes - Chichery - Epineau-les-Voves - Escamps - Fleury-la-Vallée - Gurgy - Laroche-saint-Cydroine - Lindry - Migennes - Monéteau - Poilly-sur-Tholon - Saint-Georges-sur-Baulche - Valravillon - Villefargeau. Toutes ces communes ont été destinataires d'une version numérique du dossier.

Monsieur Gérard FARRÉ-SÉGARRA, colonel honoraire de gendarmerie, a été désigné par le tribunal administratif de Dijon en qualité de commissaire enquêteur. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Charbuy.

Le dossier du projet de servitudes comprenant deux plans, une note annexe et un registre d'enquête sera déposé, pendant toute la durée de l'enquête du jeudi 09 janvier 2020 à 09h00 au mercredi 29 janvier 2020 à 17h00 inclus, au siège de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, et dans les mairies de Branches, Charbuy, Appoigny, Perrigny, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Ce dossier pourra également être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne à l'adresse suivante : <http://www.yonne.gouv.fr/enquete-publique-PSA-aerodrome-Auxerre-Branches>, et sur le site dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/1860>

Il sera également disponible, du jeudi 09 janvier 2020 à 09h00 au mercredi 29 janvier 2020 à 17h00 inclus, sur le poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Service Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous en téléphonant préalablement au 03.86.72.78.17 ou 03.86.72.79.89.

Pendant le délai de l'enquête, les observations que soulève le projet pourront être :

- x soit consignées par les intéressés, directement sur le registre déposé au siège de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et dans les mairies de Branches, Charbuy, Appoigny, Perrigny,
- x soit adressées par courrier au commissaire enquêteur en mairie de Charbuy à l'adresse suivante :
Monsieur le commissaire enquêteur - enquête publique aérodrome de Branches - 2 rue des écoles 89113 CHARBUY,
- x soit transmises par voie électronique directement à partir du site de la préfecture ou sur le site dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1860> ou à l'adresse mail suivante : enquete-publique-1860@registre-dematerialise.fr
- x soit formulées à M. Gérard FARRÉ-SÉGARRA, commissaire enquêteur, qui recevra les observations du public aux lieux et dates suivantes :

Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois
(6bis place du général Leclerc à Auxerre)

Mairie de Branches

Mairie d'Appoigny

Mairie de Perrigny

Mairie de Charbuy

le jeudi 09 janvier 2020 de 09h00 à 12h00

le mardi 14 janvier 2020 de 15h00 à 18h00

le vendredi 17 janvier 2020 de 08h30 à 11h30

le mercredi 22 janvier 2020 de 14h00 à 17h00

le mercredi 29 janvier 2020 de 14h00 à 17h00

Ces permanences sont ouvertes à toute personne indépendamment de son lieu de domicile.

Toutes les observations seront consignées dans le rapport du commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête publique pour rendre son rapport et ses conclusions motivées qui seront tenus à la disposition du public dans les mairies concernées ainsi qu'à la préfecture de l'Yonne (Bureau environnement) pendant un an.

Ces documents seront également consultables sur le site internet de la préfecture de l'Yonne (<http://www.yonne.gouv.fr/enquete-publique-PSA-aerodrome-Auxerre-Branches>).

Des informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès de **M. Christian MALGARINI, chef de subdivision - Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord-Est, Subdivision développement durable, CS 60003 Entzheim, 67836 Tanneries cedex (Tel : 03 88 59 63 96)**

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est du ressort du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, chargé des Transports.

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE
sur le Plan de servitudes aéronautiques d'Auxerre
-Branches

sur les communes d' Appoigny - Auxerre - Bassou - Beaumont - Bonnard-Branches - Brion - Bussy-en-Othe - Charbuy - Charmoy - Chemilly-sur-Yonne - Cheny - Chevannes - Chichery - Epineau-les-Voves - Escamps - Feury-la-Vallée - Gurgy - Laroche-saint-Cydroine - Lindry - Migennes - Monéteau - Perrigny-Poilly-sur-Tholon - Saint-Georges-sur-Baulche - Valravillon - Villefargeau.

Par arrêté préfectoral N° DDT/SEFREN/UFCEP/2020-0001 du 13 janvier 2020 pris à la demande du commissaire enquêteur en date du 06 janvier 2020, l'enquête publique relative au projet de Plan de Servitudes Aéronautiques de l'aérodrome d'Auxerre-Branches ouverte du 09 janvier 2020 à 09h00 au 29 janvier 2020 à 17h00, est prolongée d'une durée de huit jours, soit jusqu'au jeudi 06 février 2020 à 17h00.

Outre les dates prévues par l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique N° DDT/SEFREN/UFCEP/2019-060 du 12/12/2019 et dans le précédent avis d'ouverture d'enquête au public, le commissaire enquêteur assurera une permanence supplémentaire à la mairie de Charbuy
le jeudi 06 février 2020 de 14h00 à 17h00

Pendant ce délai, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier complet (format physique ou dématérialisé selon le cas) dans les mairies ci-dessus citées, au siège de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois, ainsi qu'en préfecture de l'Yonne (Bureau de l'environnement sur rendez-vous au 03.86.72.78.17 ou 03.86.72.79.89.), aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ce dossier est également consultable le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne à l'adresse suivante : <http://www.yonne.gouv.fr/enquete-publique-PSA-aerodrome-Auxerre-Branches>.

Les observations et propositions formulées par le public devront être consignées ou annexées sur les registres ouverts au siège de la CCA et dans les mairies d'Appoigny, Branches, Charbuy et Perrigny.

Elles pourront également être adressées:

- sur registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1860>
- sur l'adresse mail suivante : enquete-publique-1860@registre-dematerialise.fr
- par courrier, au commissaire enquêteur en mairie de Charbuy siège de l'enquête.

Le présent avis sera également disponible sur le site Internet de la préfecture de l'Yonne : <http://www.yonne.gouv.fr/enquete-publique-PSA-aerodrome-Auxerre-Branches> et sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/1860>